

Arrêté de réglementation de la circulation « Fête de quartier le Judikaël »

Le Maire de la Commune d'IFFENDIC,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête de quartier des riverains du lotissement « Le Judikaël », le samedi 15 Juin 2024 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques, de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation,

ARRETE

Article 1. : la circulation est interdite dans le lotissement « Le Judikaël » le samedi 15 Juin 2024, sauf pour les riverains et les secours.

Article 2. : les services techniques de la commune d'Iffendic sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfort sur Meu, le responsable des services techniques de la commune d'Iffendic sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Iffendic, le 18/04/2024

Le Maire
Christophe MARTINS

